

LUNDI 15 JUIN 2026

À la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue, dûment convoquée et tenue à la salle Lac-Témiscamingue de l'édifice Luc-Bergeron, à dix-neuf heures;

à laquelle session sont présents :

M. Marco Clément	M ^{me} Hélène Nickner
M ^{me} Stéphanie Hein	M ^{me} Mélanie Perron
M ^{me} Anabelle Landry-Genesse	M ^{me} Caroline Thérien
M ^{me} Marie-Claude Lozier	M ^{me} Joëlle Thiboutot
M ^{me} Josée Pelchat	

Tous membres du conseil d'administration formant quorum sous la présidence de M^{me} Marie-Claude Lozier.

Le siège numéro 4 (membre parent d'un élève), le siège numéro 6 (membre représentant le personnel enseignant) et le siège numéro 7 (membre représentant le personnel professionnel non enseignant) sont vacants.

M^{mes} Célia Vincent-Cadieux et Noémie Poitras et M. Michel Trahan sont absents.

Assistent également à cette séance :

M^{me} Pascale Girard Toupin, directrice générale
M^{me} Josée Beaulé, directrice du Service des ressources humaines et DGA
M^{me} Myriam Ramos, secrétaire générale et responsable du traitement des plaintes
M^{me} Annie Bergeron, directrice du Service des ressources financières
M. Pascal Lafrenière, directeur du Service des ressources matérielles et du transport scolaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Quorum

Le quorum des membres étant atteint, la réunion est déclarée ouverte.

1.2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Marco Clément, appuyé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2026

Le procès-verbal de cette réunion ayant été remis aux membres en même temps que l'avis de convocation ou avant, il est proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Caroline Thérien et résolu unanimement qu'il soit adopté et signé comme s'il avait été lu.

4. CORRESPONDANCE ADRESSÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

CA-2026-0309

CA-2026-0310

6. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**6.1. Remercier les membres sortants**

La directrice générale remercie les membres sortants pour leur disponibilité et leur collaboration dans les dernières années. Il s'agit de :

- M^{me} Manon Goulet
- M^{me} Marie-Claude Lozier
- M^{me} Joëlle Thiboutot
- M^{me} Célia Vincent-Cadieux
- M^{me} Mélanie Perron
- M. Michel Trahan

6.2. OseEntreprendre

La directrice générale présente un projet l'école du Soleil-Levant.

6.3. Gala de la Chambre de commerce Témis-Accord

La directrice générale informe les membres que l'entreprise Témisko, en permettant des stages à nos élèves, est récipiendaire d'un prix comme entreprise engagée pour la relève.

6.4. Structure administrative

La directrice générale informe les membres du conseil d'administration des nominations à la suite de la nouvelle structure administrative.

6.5. Vidéos des projets reconnus.

Présentation des vidéos des trois projets reconnus pour l'année en cours.

7. RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS**7.1. Comité de gouvernance et d'éthique**

Aucune rencontre depuis le dernier conseil d'administration.

7.2. Comité des ressources humaines

Aucune rencontre depuis le dernier conseil d'administration.

7.3. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre depuis le dernier conseil d'administration.

7.4. Comité de vérification

Aucune rencontre depuis le dernier conseil d'administration.

8. RÉOLUTIONS**8.1. Refonte de la politique SG-07 – Politique en matière de surveillance vidéo**

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit offrir un milieu d'apprentissage et de travail sécuritaires. Les systèmes de sécurité par vidéosurveillance peuvent servir de complément aux autres moyens utilisés pour promouvoir et favoriser un tel environnement;

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire doit se conformer à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (LAI);

CONSIDÉRANT que des consultations ont été réalisées;

Il est proposé par M^{me} Caroline Thérien appuyée par M^{me} Joëlle Thiboutot que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue adopte la politique SG-07 « Politique en matière de surveillance vidéo », telle que décrite au document **SG-2526-09**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0311

CA-2026-0312

8.2. Plan d'effectifs 2026-2027

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 259 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire est l'employeur du personnel qu'il requiert pour son fonctionnement et celui de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation des adultes (art 259);

CONSIDÉRANT QUE le plan d'effectifs a fait l'objet de consultations auprès des associations syndicales concernées, conformément aux dispositions des conventions collectives applicables;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'effectifs tient compte de la clientèle scolaire prévue pour l'année 2026-2027 ainsi que des ressources disponibles;

Il est proposé par M^{me} Joëlle Thiboutot, appuyée par M. Marco Clément d'adopter le plan d'effectifs 2026-2027 tel que présenté dans le document **DSRH-2526-07**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0313

8.3. Ajouts à la politique RH-13 Politique en matière de la promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail, de la violence conjugale et des risques psychosociaux.

CONSIDÉRANT que les employeurs ont maintenant l'obligation légale d'intégrer la violence conjugale et les risques psychosociaux de tiers à leur programme de prévention SST.

Il est proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Joëlle Thiboutot d'adopter la politique RH-13 Politique en matière de la promotion de la civilité et de la prévention du harcèlement psychologique ou sexuel et de la violence en milieu de travail, de la violence conjugale et des risques psychosociaux avec les ajouts décrits dans le document **DG-2526-05** ainsi que l'ajout de la ressource « Maison Équinoxe » au point 8.3 et en inscrivant à qui doivent être remises les plaintes au point 10.3.2.2.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0314

8.4. Soutien financier – Complexe des eaux profondes

CONSIDÉRANT que le dépôt de la demande au *Programme d'aide financière aux infrastructures, récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) demande un engagement d'usage;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue souhaite offrir à ses élèves le programme « Nager pour survivre »;

CONSIDÉRANT que d'autres groupes d'apprentissage seront utilisateurs du complexe aquatique dans le cadre du cours d'éducation physique ou autres activités organisées par les établissements scolaires;

Il est proposé par M^{me} Caroline Thérien, appuyée par M^{me} Mélanie Perron de faire une promesse de contribution de vingt-mille dollars (20 000 \$) au projet du « Complexe des eaux profondes » (**Document DG-2526-07**).

Dans le cas où la contribution aurait été versée et que le projet n'aurait pas lieu, l'OBNL s'engage à retourner la contribution de vingt-mille dollars (20 000 \$) au Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0315

8.5. Recommandation du CERÉ - Comité d'engagement pour la réussite des élèves

CONSIDÉRANT l'article 193.6 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.) qui stipule que le centre de services scolaire doit instituer un comité d'engagement pour la réussite des élèves;

CONSIDÉRANT l'article 193.7 de la L.I.P. qui stipule que le comité d'engagement pour la réussite des élèves a notamment pour fonctions:

- d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire;

CA-2026-0315
(suite)

- de promouvoir, auprès des établissements, les pratiques éducatives, incluant celles en évaluation, issues de la recherche et liées aux orientations du plan d'engagement vers la réussite;
- de donner son avis au centre de services scolaire sur toute question relative à la réussite des élèves.

Il est proposé par M. Marco Clément, appuyé par M^{me} Hélène Nickner d'adopter les recommandations émises par le comité d'engagement pour la réussite des élèves dans le document **DG-2526-05**.

Résolution adoptée à l'unanimité.

CA-2026-0316

8.6. Cadre de référence pour le développement de grands projets au Témiscamingue

Il est proposé par M^{me} Caroline Thérien, appuyée par M^{me} Mélanie Perron que le Centre de services scolaire du Lac-Témiscamingue appuie le comité de planification stratégique dans sa démarche dans le cadre de l'acceptabilité sociale pour les projets majeurs au Témiscamingue. **(Résumé napperon document DG-2526-06)**

Résolution adoptée à l'unanimité.

9. INFORMATION

9.1. Résultat du processus de désignation des membres du CA – printemps 2026

La secrétaire générale présente aux membres le résultat du processus de désignation de ce printemps. Le tout est inscrit au livre des procès-verbaux.

9.2. Bilan des objectifs de la direction générale et des directions de service

La directrice générale et les directions de service présentent le bilan des objectifs 2025-2026 (document **DG-2526-04**)

9.3. Engagement de personnel

La directrice du Service des ressources humaines présente les engagements des dernières semaines (document **DSRH-2526-08**).

9.4. Suivi au comité de parents

La directrice générale présente un résumé de la dernière rencontre de ce comité.

9.5. Suivi au comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA)

La directrice du Service des ressources éducatives présente les sujets traités lors du dernier comité.

9.6. Évaluation de l'efficacité du conseil d'administration

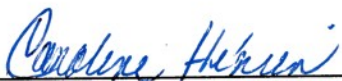
Un sondage « Forms » a été partagé afin que les membres du conseil d'administration puissent répondre aux questions concernant l'efficacité du conseil d'administration.

10. HUIS CLOS STATUTAIRE

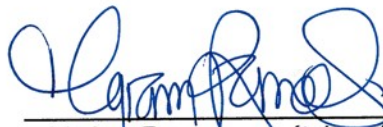
CA-2026-0317

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Anabelle Landry-Genesse, appuyée par M^{me} Caroline Thérien et résolu unanimement que la séance soit levée. Il est précisément 20 h 51 lorsque les délibérations prennent fin.



Marie Claude Lozier, présidente



Myriam Ramos, secrétaire générale